

## **ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 20 DECEMBRE 2010**

### **NOTE AU RAPPORTEUR N°14**

#### **POLITIQUE DU LOGEMENT**

Concernant l'évolution de la réglementation en matière d'intervention foncière, il est précisé que **l'ensemble des logements conventionnés est éligible à la compensation financière prévue pour la commune ou l'établissement public.**

Il y a lieu de prendre en compte cette modification dans la nouvelle réglementation des aides aux organismes constructeurs, jointe en annexe 1 du rapport.